



Genève, le 11 septembre 2019

**Le Conseil d'Etat**

4006-2019

Département fédéral de  
l'environnement, des transports, de  
l'énergie et de la communication  
Madame Simonetta SOMMARUGA  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral Nord  
3003 Berne

**Concerne : révision de l'ordonnance du DETEC OPer-FI – implication des parties intéressées**

Madame la Conseillère fédérale,

Notre Conseil a pris connaissance avec intérêt du projet de modification d'ordonnance que vous avez mis en consultation le 11 juillet dernier.

Dans l'ensemble, nous soutenons ces adaptations, notamment l'adjonction d'un examen pratique. En effet, vu que les pompes à chaleur sont de plus en plus utilisées en Suisse dans la production d'énergie, il est essentiel, pour la réussite des projets, de pouvoir compter sur un réseau de professionnels compétents.

Cependant, nous considérons excessifs ainsi qu'imprécis les émoluments fixés entre 100 et 1200 francs pour un examen de huit heures au maximum. De ce fait, nous demandons de resserrer cet écart de prix en prévoyant des coûts distincts pour les deux types de permis. Nous demandons également que les institutions responsables des permis informent les cantons sur les permis délivrés à leurs résidents.

Nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancière :

Michèle Righetti

Le président :

Antonio Hodgers